

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 23 février 2004 à 20 heures

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 20 heures en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 19 décembre 2003 est adopté à l'unanimité

# ***Compte-rendu synthétique des décisions***

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 23 février 2004 à 20 heures**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2004/02	Déchetterie de l'Arnahurt - travaux d'aménagement	Adopté à l'unanimité
2004/03	Mise en place de la collecte sélective en porte à porte	Adopté à l'unanimité
2004/04	Suppression des garde corps intermédiaires - déchetterie de Migelane	Adopté à l'unanimité
2004/05	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2004/06	Création d'un Relais Assistantes Maternelles	Adopté à l'unanimité
2004/07	Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves	Adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu analytique**

Avant d'aborder les questions qui sont proposées, il est demandé à l'assemblée s'il y a des objections à rajouter une délibération qui concerne une ouverture de crédits qui sera présentée par Monsieur Daniel CONSTANT en fin de séance.  
Aucune objection n'est manifestée.

## **2004/02 – Déchetterie de l'Anahurt – Travaux d'aménagement**

Monsieur TAMARELLE présente l'intérêt d'apporter des modifications sur la déchetterie et notamment l'achat d'un bungalow puisqu'il a été constaté l'été dernier, lors de la canicule, l'inconfort de travail pour le personnel présent sur ce site. Il propose également la construction d'un abri pour certains matériaux pour protéger le stockage par rapport aux intempéries.

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

## **2004/03 – Mise en place de la collecte sélective en porte à porte**

Monsieur TAMARELLE indique que pour l'instant trois communes bénéficient du service de collecte sélective en porte à porte et ce système va s'étendre sur l'ensemble du territoire jusqu'en février 2005.

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

## **2004/04 – Suppression des garde-corps intermédiaires – Déchetterie de Migelane**

Monsieur TAMARELLE expose que du fait de la transmission d'un certain nombre de doléances par les utilisateurs de la déchetterie de Migelane, il faudrait supprimer la barre intermédiaire qui permettra aux gens de vider plus facilement les déchets.  
Du fait de cette modification, une signalétique adaptée sera mise en place par souci de sécurité.

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

## **2004/05 – Subvention aux associations**

**Rapporteur : Monsieur MAYEUX**

Concernant **Léognan Musique**, il est proposé de verser la même subvention que l'année dernière c'est-à-dire 3 000 €. Cette association organise chaque année une manifestation

qui se divise en deux parties : les Master Class du 18 au 20 août 2004 et six concerts qui se dérouleront à La Brède, Saucats, Martillac, Saint Selve et à Bordeaux.

**Le Marathon des Graves** propose sa manifestation bien connue sur le territoire qui se déroulera le 18 avril prochain, pour une demande de subvention de 800 €.

Le festival de **Léoska** se déroulera le 10 avril prochain à Léognan. Cette manifestation consiste en des animations d'art de rue et fait venir différents partenaires qui vont pouvoir animer cette manifestation : le Secours Populaire, Stop misère, Le Chaudron magique, etc. Il est question là aussi de musique mais à but caritatif. En effet, les bénéfices seront versés à une association. Il est proposé d'accorder une subvention de 600 €, l'an dernier elle était de 500 €. Ce geste supplémentaire fait écho au thème de solidarité qui est défendu via cette manifestation.

Il avait été accordé l'an dernier une subvention aux **Restaurants du Cœur** pour la participation à l'achat d'ALGECO. Cette année encore, il s'agit de participer à l'achat d'un container et d'un matériel permettant de transporter des aliments tout en maintenant la chaîne du froid. La subvention est en baisse par rapport à la dernière et s'élève à 189,77 €.

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

<b>2004/06 – Création d'un relais d'assistantes maternelles</b>
---

**Rapporteur : Madame Danièle SECCO**

Ce projet a été élaboré par Nadège ALEXANDRE, coordinatrice petite enfance -enfance-jeunesse et Carine BREYNE, animatrice du Relais Assistantes Maternelles. La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde attribue un agrément qui permet l'ouverture de la structure au premier Mars 2004.

Ce Relais est une des actions principales du Contrat Enfance de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Il s'adresse essentiellement aux parents et aux assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile mais aussi aux employés de maison.

Il a pour mission d'aider les parents dans le choix du mode de garde de leurs enfants, d'informer et d'accompagner les assistantes maternelles agréées et les familles dans leurs démarches administratives et éducatives.

L'animatrice du Relais pourra les accueillir lors des temps de permanences administratives qui alterneront avec les animations destinées aux assistantes maternelles agréées et aux enfants qu'elles accueillent.

En commission a été établi un planning avec l'accord des Maires de chaque commune :

Le lundi permanence à Castres

    matin : accueil et informations

    après-midi : animation à la halte-garderie

Le mardi permanence au site Montesquieu toute la journée

Le mercredi animation à

    Léognan (halte-garderie) le matin

    La Brède l'après-midi

1 jeudi par mois  
une animation à Saint Morillon le matin  
une permanence au site Montesquieu.  
Le vendredi  
permanence au site Montesquieu.

Pour faciliter l'accès des parents et des assistantes maternelles aux services proposés, le Relais est itinérant.

La commission a élaboré une convention qui pourra être établie entre les Communes et la Communauté de Communes pour une mise à disposition gratuite des locaux lors des permanences ci-dessus indiquées. Elles ont d'ores et déjà été transmises à chaque destinataire pour signature.

Par contre, il sera fait une valorisation des locaux en fin d'année par les communes ou par le SICAL, et cette modification sera intégrée par avenant à chaque contrat CAF.

La demande de subvention est rétroactive c'est à dire que l'on pourra intégrer les mois de janvier et février.

L'ouverture officielle du Relais, en accord avec les délégués de la commission, est fixée aux :

- 3 mars à La Brède,
- 4 mars à Léognan,
- 9 mars à Saint Morillon,
- 10 mars à Castres sur Gironde.

**Monsieur Bernard DARRIET** demande si ces ouvertures d'accueil sont fixées pour une année. **Madame Danièle SECCO** confirme et par la suite elles seront revues avec les neuf structures.

Egalement, elle informe que chaque structure accueille les personnes des communes voisines.

**Madame Martine RANCEZE** demande à quoi correspondent exactement les permanences. **Madame SECCO** indique qu'elles servent à permettre aux parents de choisir un mode de garde, à indiquer le nombre de places disponibles au niveau des crèches et haltes-garderies.

**Monsieur Chistian TAMARELLE** remercie Madame SECCO pour son intervention.

***Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.***

<b>2004/07 – Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Graves</b>
--

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE**

La Communauté de Communes s'est engagée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2003 dans un partenariat avec le PLIE -Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi- DES GRAVES. Cette démarche partenariale a pour objectif en 2004 de faciliter l'insertion professionnelle durable de 60 demandeurs d'emploi de longue durée et de bénéficiaires des minima sociaux au minimum. La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu s'élèvera à 37 000 Euros pour l'année 2004 et elle se répartit comme suit :

- 32 000 Euros au titre des actions du PLIE,
- 4 000 Euros pour le co-financement d'aides diverses aux bénéficiaires du territoire de la communauté de communes de Montesquieu : aides à la mobilité, la formation, aux frais de déplacement...
- 3 000 Euros pour le co-financement de l'étude de faisabilité du chantier d'insertion mobilité.

En effet, on peut considérer que sur l'ensemble du territoire, il y a au moins 10 % des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés à se déplacer. La mobilité est un frein énorme à l'accès à l'emploi d'où l'intérêt de mener une étude sur notre territoire qui pourrait être aussi menée, au-delà de ce territoire, dans le cadre de la Mission Locale.

Voici quelques chiffres clefs relatifs aux bénéficiaires du RMI en France :

- en juin 1999 : 1 017 800 bénéficiaires du RMI,
- en juin 2001 : 938 459, soit une baisse de 7,9 %,
- en décembre 2003 : 1 427 000, soit une augmentation de 15,9 %.

Je voulais juste donner ces chiffres pour rappeler que cette politique de l'emploi que nous avons décidée de mener sur notre territoire, s'avère vraiment nécessaire. La décision que nous avons prise tant au niveau du PLIE, qu'au niveau du service emploi, était vraiment indispensable.

Quelques chiffres importants relatifs au PLIE, en 2002, sur l'ensemble du territoire français : 197 plans locaux pour l'insertion et l'emploi servent de plate forme opérationnelle pour l'insertion professionnelle des 4 300 demandeurs d'emploi qui bénéficient de ce type d'accompagnement.

85 % des PLIE intercommunaux engagent environ chaque année quelques 22 073 000 € ce qui représentent, FSE compris une somme d'environ 55 millions d'euros immobilisés. On peut ainsi considérer que les fonds se répartissent comme suit :

32 % proviennent des Communes et des E.P.C.I.,

20 % des Conseils Généraux,

7 % des Conseils Régionaux,

40,5 % du Fond Social Européen dont nous bénéficions largement,

et 5 % d'autres contributeurs tel que l'Etat.

Je voudrais aussi évoquer le fonctionnement du Pôle Emploi communautaire et vous donner quelques chiffres dont ceux du PLIE des Graves.

Sur l'année 2003, 39 bénéficiaires du territoire sont entrés dans le PLIE : 4 sont en C.D.I., 14 sont en C.D.D., 2 effectuent un contrat emploi solidarité, 3 ont bénéficié d'une formation, 1 effectue un bilan de compétence et enfin 5 construisent leur projet professionnel grâce à une prestation de l'ANPE (partenariat avec l'ANPE, convention que nous avons finalisé fin novembre 2003).

Le Pôle Emploi a lui accueilli 116 demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire. 13 personnes ont trouvé un C.D.I., 12 sont en C.D.D. de plus de 3 mois, 18 en C.D.D. de moins de 3 mois, 1 effectue un contrat emploi solidarité, 6 bénéficient d'une formation et 11 ont intégré le PLIE des Graves. De plus, 35 C.V. ont été réalisés.

Ce travail est le fruit d'une dynamique voulue par l'ensemble des élus mais c'est aussi le travail de l'ensemble des professionnels qui sont au Pôle Emploi communautaire ; il s'agit de Martine de Saint Père qui est responsable du Pôle Emploi, Carmen Boulenger Référente PLIE, Florence Bénard qui nous a rejoint le 2 janvier dernier Chargée de relations entreprises et Sandrine Nouaux Secrétaire administrative du PLIE et du Service Emploi.

Ce travail de proximité est très important sur notre territoire. Il nous permet de repérer les freins à l'emploi et de pouvoir agir localement. Cette politique nous conduit à pouvoir répondre ainsi à l'ensemble des problèmes que peuvent rencontrer les demandeurs d'emploi. De plus, les relations que nous tissons avec les Entreprises locales nous permettent de mieux rapprocher l'offre d'emploi locale de la demande.

La Communauté de Communes s'est donnée les moyens financiers de mettre en place cet accompagnement des demandeurs d'emploi et Monsieur SOURROUILLE en profite pour remercier son collègue chargé des finances d'avoir accepté de soutenir cette politique sociale.

Il s'agit là d'un travail d'équipe, tant de la part des élus et que des techniciens.

**Monsieur Christian TAMARELLE** après avoir remercié Monsieur SOURROUILLE pour son exposé détaillé, donne la parole à Monsieur ROUSSELOT.

Monsieur ROUSSELOT demande que la Mission Locale vienne rapidement reprendre ses permanences dans les communes car cela entraîne une gêne importante pour les jeunes.

**Monsieur Christian TAMARELLE** lui conseille d'adresser un courrier à Mme IRIART, Présidente de la Mission Locale, afin qu'une permanence soit assurée le plus rapidement possible sur la commune de Cadaujac.

**Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE** expose que la Mission Locale se trouve actuellement dans une phase de transition puisque les P.A.I.O. ont été supprimées en décembre 2003 au profit de la Mission Locale des Graves. Néanmoins, il rassure Monsieur ROUSSELOT en lui précisant que tous les dossiers urgents des Jeunes ont été traités et qu'il partageait un peu son point de vue. De plus, les treize communes ont été avisées de cette modification ainsi que l'ensemble des jeunes.

Cependant, une restructuration était nécessaire, car il arrivait que lors des permanences dans les mairies, personne ne se présentait.

Aussi, dans un souci de gain de temps et d'économie, et afin de mieux répondre aux besoins des jeunes, les permanences sont abandonnées au profit de pôles d'animation. Le travail en face à face avec les Jeunes est abandonné au profit d'une animation collective qui permettra une dynamique et une émulation certaines.

La commission d'actions sociales s'est réunie et pense proposer assez rapidement un certain nombre de suggestions pour la mise en place de cette mission locale sur l'ensemble du territoire.

**Monsieur Bernard FATH** demande à son tour la parole. Le dossier qui vient d'être abordé par Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE, avec la plus grande conviction, est un dossier extrêmement important et lui adresse ses encouragements pour le mener à bien.

L'équipe qu'il a constituée autour de lui au niveau technique est très performante et dynamique. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une politique locale en faveur du suivi des demandeurs d'emploi et de l'aide proposée aux jeunes.

Monsieur Jean-Paul SOURROUILLE a cité les chiffres du RMI au niveau national et je souhaite présenter ceux au niveau départemental.

Jusqu'au 31 décembre 2003, il y avait 27 500 bénéficiaires. Au 1<sup>er</sup> janvier, ils sont passés à plus de 31 000 et ce à cause l'allocation spécifique de solidarité qui a été réduite à 2 ans et, de ce fait plus de 2 500 à 3 000 personnes ont été basculées dans le RMI.

Lorsque à côté de cette situation on constate que 40 000 jeunes mères de famille ont vu leur allocation jeune enfant supprimée c'est-à-dire 1 380 Euros supprimés en 8 mois, on peut se poser un certain nombre de questions sur l'évolution de la pauvreté dans ce pays. D'après la presse, 1 million d'enfants dans notre pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté, on ne peut qu'être alarmé.

Lors d'une réunion avec les Restos du Cœur que j'ai rencontrés avec Christian TAMARELLE, nous avons appris que la progression de la fréquentation des restos du cœur était de plus de 20 à 25 % et que vers le 10 janvier 2004 ils avaient distribué autant de repas que sur la saison entière 2002-2003.

La baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques a touché seulement 10 % de la population et d'ailleurs la plus fortunée.

C'est le genre de sujet qui doit permettre de poser débat et lorsqu'on se retrouve comme aujourd'hui à 4 semaines d'une grande élection à la fois régionale et cantonale, je suis heureux de constater qu'il y a dans cette assemblée autant de personnes qui sont concernées. Je suis attristé que ni Messieurs Martin, Dufranc et Théron n'ont jugé opportun d'assister à cette réunion qui paraît être le lieu fondamental du débat démocratique, puisque nous avons ce soir un débat d'orientation budgétaire, moment clef

du vote de l'orientation et des sujets comme celui de l'insertion et de l'emploi où nous aurions pu avoir un débat riche même si nos positions, et c'est tout à fait normal, ne sont pas les mêmes. La démocratie aurait sans doute vécu un petit peu plus pour prendre ses responsabilités et dans le cas présent cela aurait fait avancer la réflexion par rapport à nos demandeurs d'emploi du canton et pour nos jeunes plus généralement.

**Monsieur Christian TAMARELLE** a son tour souhaite reprendre les propos de Monsieur SOURROUILLE et associer ses encouragements aux personnes qui travaillent à ses côtés tant les élus que le personnel et les remercier pour le travail qui a été accompli. Cela nous a conforté dans le choix de mettre en place le service emploi.

De plus, par rapport à la révision des statuts qui nous avait été demandée, je suis heureux de voir que l'ensemble des treize conseils municipaux ont adopté ces modifications. Cela veut dire qu'il y a eu une unanimité sur ces nouveaux statuts.

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

<b>2004/08 – Ouverture de crédits</b>
---------------------------------------

**Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT**

« Nous avons oublié d'indiquer au niveau des restes à réaliser la somme de 2 600 Euros pour régler l'entreprise Quadria qui a fourni des containers à verre pour la commune de Castres. Donc, afin de pouvoir nous acquitter de notre dette le plus rapidement possible auprès de cette entreprise, je vous saurai gré de bien vouloir accepter de régler cette somme qui sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2004. »

*Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président propose de clore la séance à 20 heures 45.*